

Ville de FORGES-LES-EAUX

Délibération du conseil municipal

L'AN DEUX MILLE QUINZE

Le 29 juin 2015 à 19h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation en date du 22 juin 2015 s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. LEJEUNE, Maire

Etaient présents : M. LEJEUNE, F. GODEBOUT, M. BONINO, C. LESUEUR, B. CAILLAUD, F. ASSELIN, J. TROUDE, A. ROBERT, Ph. DUMONTIER, Y. REY, J. BOURDON, M. L BLANPAIN, N. LEBOUVIER, N. MATHON, Ph. HANIN, Th. MARTIN, D. VERNIER, E. BOULOCHÉ, C. CORDONNIER P. TURBAN, R. SORTAMBOSC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : J. DECOUDRE à M. LEJEUNE
N. QUERREC à M. L BLANPAIN
E. GOUBERT à T. MARTIN
L. GROGNET à F. GODEBOUT
N. DALLIER à P. TURBAN
P. DURY à R. SORTAMBOSC

Secrétaire de séance Clément CORDONNIER

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Je vous propose de désigner, Clément CORDONNIER en qualité de secrétaire de séance,
Il n'y a pas d'observation.

PROCES VERBAL de la séance du 21 Mai 2015

Michel LEJEUNE demande si tous les conseillers ont bien reçu le PV de la séance du 21 Mai 2015 et s'il y a des observations ?
Il n'y a pas d'observation le PV du 21/05/2015 est adopté à l'unanimité.

Décision du Maire

Monsieur le maire rend compte de la décision qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Décision n°2015-08 : Indemnisation de sinistre

Compte rendu annuel sur la DSP concédée au Groupe Partouche

Michel LEJEUNE donne lecture du compte rendu annuel sur la DSP concédée au Groupe PARTOUCHE pour l'exploitation du casino.

Il présente un compte-rendu synthétique en indiquant que le dossier remis par le Groupe PARTOUCHE est à la disposition des élus qui souhaiteraient le consulter.

Jeu autorisé jusqu'au 31 octobre 2017.

Les emplois : 338 contractuels – 320 actifs

300 MAS en service pour une autorisation de 375

Jeux traditionnels : 1 boule – 4 texas Hold Poker – 6 roulettes anglaises – 3 black Jack

Ouverture tous les jours de 11h00 à 3h00 en semaine et de 10h00 à 4h00 pendant les weekends.

Les principaux faits marquants 2013 – 2014

Novembre : Rénovation des suites du Forges Hôtel
Travaux de 8 nouveaux espaces MAS

Décembre : 3^{ème} kiosque automatique MAS

Janvier : Ouverture du SIC BO
Les berges du lac

Février : Réouverture de la Folie

Mars : Modification espace jeux
Mai : Chambres refaites au Continental
Juin : Contrôle URSAFF
Façade du Casino et mise en lumière
Juillet : Commission sécurité 1^{ère} catégorie (favorable)
Achat de 16 MAS 2013-2014
Achat de 13 MAS 2012-2013
Octobre : 14 postes de roulette électronique

Jeux traditionnels

Stabilisation PBJ 2,8 M €
Roulette anglaise électronique environ 700 000 €
↘ boule
± stabilité poker
↘ roulette anglaise mars ↗ RAE (Roulette Anglaise Electronique) Lect
Au total 1 843 723 € (soit une augmentation de 894 224 €)

Objectif jeux traditionnels 3 500 000 €

Les MAS

Mise en place du zoning (différents espaces avec animations différentes)
12 machines dans l'espace fumeur

PBJ

2013-2014 31 347 220,42 en augmentation de 2,36%
(Etretat -13 et Dieppe -5,82)

MAS -0,19 pour 2013-2014
(Deauville -4,90 et Trouville -7,72)

Activités Hors Jeux

Hébergement

Hôtel du Golf : ↗ 0,8 % (178 791 €)

Continental : + 7,2 % (385 272 €)

Forges Hôtel : + 7,7 % (2 285 715 €)

Taux d'occupation : 65,75 % (en augmentation de 5 %) sans la Folie 76 %
Nombre de couchants : 61 753 en augmentation de 5,2 %

Nombre de nuitées en augmentation de 3,5 %

CA Forges Hôtel en augmentation de 4,1 % (5 158 000 €)

Restauration

Golf : -35,4 % (163 636 €)

Bistro : ↗ 3,8 % (80 935 nombre de couverts)
CA en augmentation de 16,4 % (873 269 €)

Table de Forges : stable (2 376 672 €)

Domaine : Nombre de couverts (177 442) + 14,5 %
CA en diminution de 0,7 % (3 509 108 €)

Activités nombreuses et soutenues

Loteries
Aides aux associations
Aides OTSI
Aides Fête du Cheval
Feux d'artifices
Festival de la magie
Dancing, etc...

De plus, le Casino a mis en place un dispositif visant à éviter les addictions et les conséquences qui en découleraient.

Michel LEJEUNE conclut en indiquant que l'année 2014 fut une bonne année pour notre casino, il demande s'il y a des observations ou des questions et précise que ce compte-rendu ne fait pas l'objet d'un vote.

Il n'y a pas d'observation.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ANNEE 2014

Bernard CAILLAUD donne lecture des éléments suivants :

Indicateurs descriptifs : Abonnés

La population desservie est de 3638 habitants pour un nombre de 2071 abonnés regroupant les communes de Forges-les-Eaux, Rouvray-Catillon et Serqueux.

Les sources du Fontenil et du village à Rouvray-Catillon alimentent ces abonnés pour un total de 410 810 m³ prélevés et 292 164 m³ facturés soit un rendement de 71,12 %.

Le tarif HT du m³ d'eau est de 0.95 € auquel s'ajoute la taxe pollution redevable à l'agence de l'eau Seine Normandie de 0.24 € par m³ soit 1.19 € HT m³ ou 1.26 € TTC. Pour un foyer de 4 personnes la consommation moyenne (120 m³) à l'année revient à 171.76 € (location de compteur comprise : 20.56 € TTC/année).

Le délai contractuel maximal de branchement de nouveaux abonnés est de 15 jours environ et effectué par notre service en régie ou par délégation à un prestataire extérieur à la commune. (SATE ou VEOLIA)

Indicateurs de performances : Abonnés

En 2014, les interruptions momentanées du service ont été de 2 sur l'année.

Le taux de réclamations des abonnés, compte tenu des informations produites par les différents services (travaux - facturation) est inférieur à 2 %.

Qualité de l'eau

Le rapport annuel de l'ARS (Agence Régionale de Santé) précise que l'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique sur les différents points d'analyses.

La conformité microbiologique et physico-chimique avec les paramètres fixés par l'agence est bonne.

Il est noté néanmoins dans les dernières conclusions que la source du Fontenil est classée « sensible » aux pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides et qu'à ce titre nous devons engager en liaison avec le bassin versant concerné (SYMAC) une meilleure communication sur l'application de bonnes pratiques en matière de fertilisation, de lutte contre les ennemis des cultures et de désherbage dans les périmètres de protection des captages.

C'est à ce titre que nous avons engagé dernièrement 2 études avec la FREDON et le SIDESA (Mai et juin 2015)

L'arrêté préfectoral de DUP a été pris le 7 Octobre 2013 et un certain nombre d'actions et d'aménagements sont préconisés :

- Le débit prélevé doit faire l'objet d'une mesure en continu à l'aide d'un compteur volumétrique.
- Un débit minimal de 8l/seconde doit être maintenu sur tout le parcours du ruisseau du Fontenil.
- Un plan de la préservation des berges de ce dernier, en relation avec le SYMAC, a été transmis pour validation.

L'Etude sur la sécurisation de la ressource en eau sur le secteur de Sigy, et à laquelle nous participons et contribuons, a repris et une réunion des différents partenaires vient de se tenir dans les locaux de l'agence de l'eau.

Nous sommes engagés dans la dynamique de réflexion et de mise en œuvre de toute opération liée à la sécurisation de la distribution et apportons notre soutien aux préconisations de l'agence.

Il est aussi nécessaire d'envisager une refonte totale de nos installations de pompage à Rouvray Catillon ainsi que la réhabilitation du château d'eau et la surveillance de nos réseaux de distribution. Il faut donc s'attacher avant 2015, une assistance à maître d'ouvrage pour préparer ces opérations en vue de la consultation d'un maître d'œuvre spécialisé. Cette opération vient d'être confiée à IC EAU et une première rencontre a eu lieu le 9 Juin 2015.

Réseau

- L'étude SEEN n'est pas terminée. Seule la phase 1 a été rendue. Il manque donc les phases 2 et 3. Notre interlocuteur ne travaillant plus au bureau d'étude SEEN, il nous faut reprendre contact afin qu'il soit remplacé rapidement et que nous terminions au plus vite ce diagnostic.

- Le plan de sectorisation préconisé par le BET doit être mis en place après validation définitive de la phase 1 mais ne sera pas complètement financé dans les dispositifs de comptage ; certains sous secteurs présentant un linéaire trop faible (-1,5km) par rapport aux critères retenus par l'Agence de l'eau.
- 62 compteurs ont été changés suite aux relevés effectués fin 2014 (3eme trimestre) dont 11 branchements plomb. Il reste à ce jour près de 790 branchements plomb à éliminer (environ 38% du parc).
- De nombreuses fuites ont été colmatées dont 2 importantes le 23 Juin au LOGIREP et le 26 Novembre sur la DN200 place Brévière.
- La société VEOLIA est intervenue pour un remplacement de vanne hydraulique (11/06/14) et d'une pompe (02/12/14) à la station de pompage.
- La société SAT a changé 7 vannes dans différentes rues de Forges pour un montant de 36456€ TTC.

Gestion financière

- Comme pour 2013, le service facturation s'acquitte très bien de sa mission avec des modalités et des procédures qui mériteraient de se moderniser. Une dizaine d'abonnés ont été reçus et des solutions ont été trouvées pour chacun. (Application de l'arrêté ministériel : tarif dégressif selon l'importance des fuites constatées).
- Le total des remises sur volume pour 2014 est de 624m³ pour un montant de 742.56 € HT. La TVA est restée à 5.5%.
- Les admissions en non valeur pour l'année atteignent un montant de 7447.09€ TTC.
- Nous remboursons toujours également en capital 1 000 € / an jusqu'en 2025 pour l'achat du terrain en périmètre rapproché de la source du Fontenil.

En conclusion, pour l'année 2015 il nous faut :

- Sécuriser la production à Rouvray Catillon (station de pompage et à Forges (château d'eau)
- Réaliser les travaux de protection liés à la DUP avant Octobre 2015.
- Remplir les conditions d'aide de l'AESN (Etudes FREDON et SIDESA)

Pierre TURBAN demande s'il y a une relation entre une eau de très bonne qualité bactériologique et une eau de bonne qualité chimique.

Bernard CAILLAUD lui répond que sur le deuxième point est notamment lié à des pollutions diffuses, on peut en effet trouver quelques traces

d'atrazine en lien avec des pollutions générées par les traitements agricoles.

C'est d'ailleurs pour cela qu'une étude va être menée avec l'appui du SIDESA.

En matière de trace de nitrates nous sommes à 0.33 alors que la norme est à 0.50 ce qui est plutôt bien.

Michel LEJEUNE tient pour sa part à préciser qu'il n'y a aucun problème pour la consommation de l'eau.

Il n'y a pas d'autre observation.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation non soumise au vote.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ANNEE 2014

Bernard CAILLAUD donne lecture des éléments suivants :

Indicateurs descriptifs : Abonnés

La population raccordée au service public d'assainissement est d'environ 3510 habitants pour la commune de Forges (2048 abonnés) à laquelle il faut rajouter environ 650 habitants de Serqueux.

Le prix HT du service pour 1m³ est de 1.95 € auquel s'ajoute également une taxe de redevance de modernisation des réseaux exigée par l'agence de l'eau de 0,30€ m³ soit 2,25 € HT m³ et 2,47 TTC. (TVA de 7% en 2013 à 10% en 2014) Cela donne pour une consommation moyenne de 120 m³, une facture de 296,40 € TTC.

Réseau

- 12 débouchages, 2 dégorgements et 2 curages ont été réalisés par la société BACHELET ainsi que 2 inspections caméra entre le 20/01/2014 et le 11/12/2014. A noter plusieurs interventions rue de l'abbé Féret.

- L'entreprise BIENAIME est intervenue le 19/11/2014 pour la réparation et le remplacement d'une canalisation d'eau usée au carrefour de la place Brévière et le remplacement d'un DN 500 annelé le 18/12/2014.

Boues

- La production de boues pour 2014 est de 445,43 tonnes pour la commune (393,24 T en 2013).

Indicateurs de performances : abonnés

- Le taux de desserte par des réseaux collectifs des eaux usées avoisine 100 %.
- Notons notre difficulté parfois à diagnostiquer lors de vente ou cession de propriété le raccordement au réseau collectif par l'ancien propriétaire ou nos services techniques.
- Le taux de réclamations n'est pas différent de celui concernant l'eau potable et porte essentiellement sur la facturation.

Gestion financière

- Le budget de fonctionnement de la station d'épuration est stabilisé. Les postes eau potable et électricité ont diminué de façon significative. (Régulation périodes de pointe)
- Le total des remises sur volume pour 2014 est de 624m³ pour un montant de 1404€ HT.
- Les admissions en non-valeur pour 2013 sont de 10164.50€ TTC.
- S'ajoute à cela les intérêts annuels pour un montant de 324.05€ TTC suite aux investissements effectués les années antérieures (2eme et 4eme tranche d'assainissement, station de prétraitement abattoir, STEP) pour un capital de 26451.62€ TTC

Boues

- Le suivi et le bilan des épandages pour la valorisation agricole sont effectués par SEDE environnement. Les résultats annuels sont transmis à la Police de l'Eau en Préfecture, à l'Agence de l'Eau, à la Chambre d'Agriculture (MIRSPAA) ainsi qu'au SATESE (CG76). Pas de remarque particulière.

Epuración

- Le manuel d'auto surveillance arrive à échéance. Nous sommes toujours en attente depuis bientôt 4 ans de la validation du précédent manuel par la préfecture, service de la police de l'eau.
- Les différents contrôles effectués en 2014 par la police de l'eau, le SATESE et l'agence de l'Eau Seine Normandie confortent toujours l'excellence de nos ouvrages d'épuration au regard des normes et prescriptions imposées.

Bernard CAILLAUD indique par ailleurs qu'à terme il faudra résoudre les problèmes rencontrés rue de l'abbé Féret et sur les réseaux en Eternit qui sont usés.

Il n'y a pas d'observation.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation non soumise au vote.

2015-52

CAMPING MUNICIPAL de la MINIERE

Michel LEJEUNE résume très rapidement l'étude réalisée par la société MLV Conseils concernant le camping municipal de la MINIERE.

Il note le problème de l'accueil des cyclistes fréquentant la Voie Verte.

Il souhaite une solution simple, fiable et rapide pour confier la gestion du camping à un privé.

Il donne une lecture rapide du planning prévisionnel proposé par la société MLV et trouve cela long et lourd.

Il demande avec insistance à Monsieur le Directeur Général des Services de tout faire pour raccourcir les délais.

Dans cette affaire on restera assisté de MLV Conseil et du Comité Départemental du Tourisme.

Pierre TURBAN considère que sur ce projet on aurait pu s'en occuper il y a longtemps.

Michel LEJEUNE donne lecture du projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal de FORGES LES EAUX

Vu le rapport d'études présenté par le cabinet MLV Conseil.

Considérant que la Gestion du Camping municipal de la Minière ne peut être réalisée de manière fiable en régie municipale.

Après en avoir délibéré :

- Décide de confier la gestion du camping municipal de la Minière a une personne privée (individuelle ou société),
- Autorise Monsieur le Maire ou Maire-adjoint en engager toutes les procédures nécessaires à cet effet.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2015-53

BUDGET VILLE – DECISION MODIFICATIVE N°2

Frédéric GODEBOUT donne lecture du projet suivant :

Investissement :

<i>Dépenses</i>	202.020	PLU	34 000, 00
<i>Recettes</i>	021.01	Virement section fonction	34 000, 00

Fonctionnement :

<i>Dépenses</i>			
	657-4.520	Subvention Secours Catholique	300, 00
	622-6.020	Audit Famille Plus	2 856, 00
	622-6.020	Etude produits phytosanitaires	2 400, 00
	023.01	Virement section investissement	34 000, 00
<i>Recettes</i>			
	7411.01	DGF	39 556, 00

Pierre TURBAN demande ce qu'est l'audit « Famille Plus ».

Michel LEJEUNE lui répond que c'est un classement qui concerne la ville et l'office de tourisme, il est destiné à l'accueil des familles, c'est une référence nationale.

Il n'y a pas d'autre observation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2015-54

BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N°1

Frédéric GODEBOUT donne lecture du projet suivant :

Fonctionnement :

<i>Dépenses</i>	615	Entretien et réparation	- 2 066, 00
<i>Recettes</i>	6541	Admission en non-valeur	+ 2 066, 00

Investissement :

<i>Dépenses</i>			
	203.77	Surpresseur Château d'eau	- 16 800, 00
	203.94	Etude des Bassins d'Alimentation + Et de captage des eaux	16 800, 00

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2015-55

ADMISSIONS EN NON VALEUR – VILLE

Frédéric GODEBOUT donne lecture du projet suivant :

Monsieur le Trésorier Municipal nous sollicite afin d'admettre en non valeur la somme de 3 017, 16 € portant sur 14 titres.

La liste sera jointe à la présente délibération.

La dépense sera imputée sur le compte 6541 – Pertes sur créances irrécouvrables.

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2015-56

ADMISSIONS EN NON VALEUR – EAU

Frédéric GODEBOUT donne lecture du projet suivant :

Monsieur le Trésorier Municipal nous sollicite afin d'admettre en non valeur la somme de 7 065, 70 € portant sur 23 titres.

La liste sera jointe à la présente délibération.

La dépense sera imputée sur le compte 6541 – Pertes sur créances irrécouvrables.

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2015-58

SIVU BUS – NOMINATIONS DE DÉLÉGUÉS

Lors de notre précédente réunion nous avons délibéré sur la création du SIVU BRAY URBANISME SERVICES et procédé à la nomination de 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant) ceci afin de permettre au préfet de prendre rapidement l'arrêté créant officiellement le SIVU.

Au regard des statuts la commune de FORGES LES EAUX dispose de 3 sièges de délégués titulaires et d'un délégué suppléant aussi je vous remercie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Considérant que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR met fin au 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à toutes les communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus. Auparavant, seules les communes de plus de 10 000 habitants (et les communautés compétentes de plus de 20 000 habitants) ne pouvaient pas bénéficier de cette aide. Ainsi, la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Seine-Maritime et plus précisément, pour le Pays de Bray, le Bureau des Autorisations d'Urbanisme (BAU) de Forges-les-Eaux n'instruira plus les autorisations d'urbanisme à partir de cette date pour ces communes.

Le Pays de Bray compte trois communautés de communes de plus de 10 000 habitants, ce qui représente 14 communes impactées au 1^{er} juillet 2015. Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Bray a conduit une réflexion en vue d'étudier la mise en place d'un service pour ces communes. Le comité de pilotage constitué de représentant de l'ensemble de ces communes a décidé la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) pour porter ce service d'instruction.

Considérant que ce service prévoit de prendre en charge l'instruction de l'ensemble des demandes d'autorisation des droits des sols des 12 communes mais assurera également un appui en termes d'urbanisme opérationnel, conseil architectural, assistance juridique, SIG, coordination avec les services concessionnaires et autres administrations. Il est ouvert à l'ensemble des communes souhaitant déléguer l'instruction des autorisations d'urbanisme à un autre service que la DDTM.

Considérant qu'en application de l'article L.422-1 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Maire, délivre, au nom de la commune les autorisations et les actes relatifs à l'occupation du sol. Conformément à l'article R.423-15 du Code de l'Urbanisme, la commune a décidé de confier l'instruction du droit des sols de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols au SIVU « Bray Urbanisme Services (BUS) »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 à L.5211-27 et L.5212-1 à L.5212-34 ;

VU le projet de statuts dont lecture est faite

Il est donc proposé au conseil municipal, de créer le SIVU « Bray Urbanisme Services (BUS) » en association avec les autres communes du Pays de Bray.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités de fonctionnement du SIVU inscrites dans ses statuts (statuts ci-joints).

- Le conseil municipal, à l'unanimité,

DESIGNE

- Mr Michel LEJEUNE , comme délégué titulaire,
- Mr Frédéric GODEBOUT , comme délégué titulaire,
- Mme Régine SORTAMBOSC , comme délégué titulaire,
- Monsieur Bernard CAILLAUD , comme délégué suppléant.

Le syndicat a pour objet de prendre en charge l'instruction de l'ensemble des demandes d'autorisation des droits des sols mais assurera également un appui

en termes d'urbanisme opérationnel, conseil architectural, assistance juridique, SIG, coordination avec les services concessionnaires et autres administrations.

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2015-59

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Dans le cadre de la protection de nos captages d'eau et de la Déclaration d'Utilité Publique nous vous avons informés, lors de notre précédente séance que nous étions obligés d'engager de nouvelles études afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Une première délibération concernant l'intervention de la FREDON et aujourd'hui nous avons reçu et validé le devis du SIDESA pour la « Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'Étude du Bassin d'Alimentation de Captages de ROUVRAY-CATILLON, ce devis s'élève à 14 000, 00 € Hors Taxes soit 16 800, 00 € TTC et est subventionné à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de FORGES LES EAUX,

Considérant la nécessité d'assurer la protection des captages d'eau de ROUVRAY-CATILLON.

Considérant la nécessité de recourir à une Mission d'assistance à Maîtrise d'œuvre pour l'Étude du bassin d'alimentation des captages de ROUVRAY-CATILLON.

Vu et acceptée la proposition du SIDESA pour un montant de 14 000, 00 € (quatorze mille euros) Hors Taxes soit 16 800, 00 € TTC.

- Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'attribution d'une subvention au taux de 80 % du Hors taxes soit 11 200, 00 € (onze mille deux cents euros).
- Autorise Monsieur le Maire ou Maire-Adjoint à signer tout document nécessaire à cet effet.

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Bernard CAILLAUD donne des informations suite à la dernière réunion du SIEOM à laquelle il a participé.

Ont été évoqués les problèmes de facturations et de collectes, les problèmes de passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau président, les fréquences de collectes par rapport au marché de la société de ramassage.

Sur ce point, les choses étaient figées jusqu'au 1^{er} Janvier 2016, après de longues et âpres négociations, il a été obtenu la modification de la fréquence de ramassage, ainsi les collectes ne seront plus effectuées qu'une semaine sur 2 au lieu de toutes les semaines, cela permettra au SIEOM de faire de notables économies. Les facturations resteront calculées sur la base de 13 levées par an, néanmoins les tarifs ont été revus à la baisse par rapport à l'augmentation qui avait, peut-être, été votée un peu hâtivement. Certains tarifs passeront ainsi de 149€ à 75€.

A compter du 01er Janvier 2016, il sera possible de régler mensuellement par prélèvement.

Une information sur la modification des fréquences de ramassage est en cours de distribution auprès des administrés.

Des tarifs ont également été fixés pour les organisateurs de manifestations exceptionnelles et pour l'Office National des Forêts.

Enfin, il y aura des économies à faire sur les déchetteries notamment en organisant un véritable contrôle de l'accès qui doit être réservé aux 3 cantons du SIEOM. Trop de personnes domiciliées hors de ces 3 cantons utilisent les déchetteries sans en supporter les coûts de fonctionnement.

Est également à l'étude un projet de valorisation des déchets verts avec la recherche de filières parallèles.

Michel LEJEUNE félicite les 3 conseillers municipaux qui ont participé aux épreuves organisées dans le cadre du « Marathon du terroir brayon » : **Nathalie MATHON, Laurent GROGNET** et **Clément CORDONNIER**.

Pierre TURBAN donne lecture des propos tenus par **Michel LEJEUNE** concernant le transport de fret par la ligne SNCF SERQUEUX – GISORS, pour ce dernier la problématique de ce transport se situe bien en amont en région parisienne.

Il n'y a plus d'informations diverses.

La séance est levée à 20h10